

**CONVENTION D’ORGANISATION D’UNE ETAPE DE L’ICJ 34**

Entre les soussignés :

**LA STRUCTURE ORGANISATRICE SIGNATAIRE**

L’association Comité départemental de Badminton de l’Hérault

Représentée par Alain GILLE

En sa qualité de président de l’association

Adresse : Maison départementale des sports – 66 Esplanade de l’égalité – 34080 Montpellier

N° SIRET : 42478225800026

**Et**

**LA STRUCTURE D’ACCUEIL**

L’association (…....)

Représentée par (…...)

En sa qualité de président de l’association

Adresse : (...)

N° SIRET : (...)

**Il est convenu ce qui suit :**

# Article 1 : Objet

La présente convention a pour objet l’organisation de l’interclub jeune de l’Hérault Jeune du (...) avec les rôles de chacun, les droits et devoirs des deux partis.

La structure organisatrice sera le Comité Départemental de l’Hérault de Badminton et la structure qui accueillera cet évènement en mettant à disposition le Gymnase sera l’association (….).

**Article 2 : Durée de la mise à disposition**

L’association (...) s’engage à réserver le gymnase le (...) pour une mise à disposition au CODEP34 qui prendra effet le (…) et prendra fin le (…).

**Article 3 : Gestion des matériels**

Les équipements généraux pour l’organisation de la manifestation sont fournis par la structure d’accueil (...)

Il comprendra :

* Des paires de poteaux de Badminton
* Des filets de badminton
* Un équipement de Sono et un micro
* Une imprimante (si besoin)

La structure organisatrice (CODEP 34) s’engage à fournir :

* Matériels manquants

**Article 4 : Rôle et Logistique de la structure d’Accueil**

Logistique :

Le (...) s’engage aux installations dans le gymnase en vue de la manifestation en amont de celle-ci. Ce qui comprends le montage des poteaux, filets, caisses de stockage, numérotage des terrains, serpillères, poubelles, logos et sponsors.

Mais aussi au montage de la table de marque (tables, chaise, poubelle, imprimante)

Ainsi que de la buvette.

Le club de (...) s’engage à fournir au CODEP 34 les informations utiles à l’organisation de l’interclub Jeune. Il devra transmettre dans les meilleurs délais le logo du club, les noms des partenaires, sponsors, hôtels et restaurations afin qu’il soit inclus dans les documents d’inscriptions.

Rôle :

Durant la totalité du weekend, l’association (...) s’engage à gérer et organiser entièrement le secteur Buvette de la compétition.

**Article 5 : Rôle et Logistique de la structure d’Organisation -- CODEP 34**

Logistique :

Le CODEP 34 s’engage à fournir des équipes pour assurer le bon déroulement de l’interclub jeune dans son intégralité.

Une équipe d’inscription : Celle-ci sera en charge de la création, de la diffusion et de la réception des fichiers d’inscription et de promotion de la compétition. Elle sera responsable de la création des tableaux.

Une équipe de table de marque : Celle-ci présente sur la totalité de la compétition, devra organiser et gérer le déroulement de la compétition.

Une équipe de pointage : Celle-ci sera en charge de l’accueil et du pointage des joueurs. (mixe possible avec la table de marque).

Une équipe des récompenses : Celle-ci sera en charge de créer et d’administrer les récompenses à l’issu de la compétition. (si récompense il y a)

Une équipe logistique, qui supervisera la totalité de l’organisation de l’interclub Jeune.

**Article 6 : Finances**

Les frais d’inscription seront établis par le règlement validé en CA et entièrement encaissés par le CODEP 34.

Celui-ci aura à sa charge la rémunération du ou des officiels présents ou non lors de la compétition.

Le club (...) aura à sa charge l’achat de tous les ingrédients et fournitures essentiel pour assurer le fonctionnement de la buvette.

Toute les recettes de la buvette seront à encaisser par la structure accueillante, le (...).

**Fait à Montpellier, le (...)**

En deux exemplaires, un pour chaque parti.

Lu et approuvé

**Structure organisatrice CODEP 34 L’association (...)**



###  « Faire précéder de la mention « lu et approuvé ».